



animation territoriale

PROPOSITION AVENANT CONVENTION PULNOY

Suite à la demande de la Mairie de Pulnoy de chiffrage concernant une réorganisation du marché, nous vous proposons les éléments suivants :

Table des matières

A. ORGANISATION DEMANDEE PAR LA MAIRIE	2
B. TRADUCTION EQUIPE UFCV	2
C. PROPOSITION BUDGETAIRE AVENANT 1	3
D. MODIFICATION DU MONTANT TOTAL DU MARCHÉ	4

A. ORGANISATION DEMANDEE PAR LA MAIRIE

Remplacement des ATSEM sur les accueils périscolaires (temps méridien et soir) et sur l'accueil périscolaire du mercredi (groupe maternel) correspondant à :

SEQUENCE	LIEU	NOMBRE DE PERSONNES
Temps Méridien	4 Vents	5
Temps Méridien	Masserine	3
AP Soir	4 Vents	3
AP Soir	Masserine	1
AP Mercredi ½ journée	4 Vents	1

B. TRADUCTION EQUIPE UFCV

Le remplacement des ATSEM par des animateurs UFCV se traduit par les embauches suivantes :

ANIMATEUR	SEQUENCE	HORAIRES TRAVAIL	REUNION HEBDOMADAIRE	TEMPS TRAVAIL HEBDOMADAIRE <i>(Semaine Périscolaire)</i>	PREPARATION RENTREE	ETP ANNUEL
01 Animateur	AP Mercredi 1/2 journée	07h00-13h00	2,0	8,00	OUI	0,202
02 Animateur	AP Midi L, Ma, J, V	11h20-13h20	1,5	10,18	OUI	0,243
03 Animateur	AP Midi L, Ma, J, V	11h20-13h20	1,5	10,18	OUI	0,243
04 Animateur	AP Midi L, Ma, J, V	11h20-13h20	1,5	10,18	OUI	0,243
05 Animateur	AP Midi L, Ma, J, V	11h20-13h20	1,5	10,18	OUI	0,243
06 Animateur	AP Midi & AP Soir L, Ma, J, V	11h20-13h20 / 16h10-18h30	1,5	19,50	OUI	0,449
07 Animateur	AP Midi & AP Soir L, Ma, J, V	11h20-13h20 / 16h10-18h30	1,5	19,50	OUI	0,449
08 Animateur	AP Midi & AP Soir L, Ma, J, V	11h20-13h20 / 16h10-18h30	1,5	19,50	OUI	0,449
09 Animateur	AP Midi & AP Soir L, Ma, J, V	11h20-13h20 / 16h10-18h30	1,5	19,50	OUI	0,449
TOTAL ETP						2,970

C.I PROPOSITION BUDGETAIRE AVENANT 1

La proposition budgétaire a été élaborée à partir des éléments suivants :

- ✓ ETP de l'Equipe UFCV concernant la réorganisation : 2,970
- ✓ Point d'indice V1 Convention ECLAT applicable au 01/01/2023 : 6,85 €
- ✓ Point d'indice V2 Convention ECLAT applicable au 01/01/2023 : 6,50 €
- ✓ Indice animateur Convention ECLAT : 260 + 7 (Indemnité Temps Partiel)
- ✓ % de frais de gestion identique à la convention initiale : 14,01 %

Proposition budgétaire Avenant 1 :

Charges	TOTAL pour la durée d'une année	Accueil Périscolaire	Mission Ados
60 Achats	- €	- €	-
Alimentation et boissons			
Eau, gaz, électricité, combustible			
Fourniture d'entretien, petit équipement de bureau			
Fournitures d'activités			
61 Services extérieurs	- €	- €	-
Sorties à l'extérieur			
Loyer			
Location de matériel			
Travaux d'entretien et de réparation			
Primes d'assurance			
Documentation			
Frais de colloques, séminaires, conférences			
62 Autres services extérieurs			
Rémunération d'intermédiaires et honoraires			
Publicités, publications, relations publiques			
Transports liés aux activités			
Déplacements, missions et réception			
Frais postaux et frais de télécommunication			
Formation professionnelle			
63 Impôts, taxes et versements assimilés	- €	- €	-
Taxes sur salaires	4 248 €	4 248 €	
Autres impôts			
64 Charges du personnel			
Taxes sur salaires	12 219 €	12 219 €	
Autres impôts et taxes			
64 Charges du personnel			
Animateurs permanents	69 493 €	69 493 €	
Direction et coordination			
Vacataires			
65 Autres charges de gestion courante			
Frais de gestion	14 003 €	14 003 €	
Frais administratifs			
67 Charges exceptionnelles	- €	- €	-
Sur l'exercice en cours			
Sur les exercices antérieurs			
TOTAL	99 963 €	99 963 €	

D. MODIFICATION DU MONTANT TOTAL DU MARCHÉ

Avec cette modification, le nouveau marché correspond à :

<i>CHARGES</i>	<i>MARCHE INITIAL pour la durée d'une année</i>	<i>AVENANT 1</i>	<i>NOUVEAU MARCHÉ pour la durée d'une année</i>
ENSEMBLE DES CHARGES	328 490 €	85 960 €	414 450 €
FRAIS DE GESTION	53 512 €	14 003 €	67 515 €
TOTAL	382 002 €	99 963 €	481 965 €